



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 3 juin 2014 portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 mars 2022 portant modification de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité ;

Considérant l'élection de Monsieur Louis POZZO DI BORGO le 10 juillet 2020 en qualité de Président de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les membres désignés pour siéger au sein de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité sont les suivants :

- Mme Emmanuelle de GENTILI en qualité de Présidente déléguée
- Elus Bastia : Mme Françoise FILIPPI, M. Don Petru LUCCIONI, Mme Véronique VIVARELLI, Mme Laura SAULI-ORSINI
- Elus Furiani : Mme Céline PIACENTINI, M. Maurice PASQUALINI
- Elue Ville di Pietrabugno : Mme Emma MUSSIER
- Elue San Martino di Lota : Mme Thérèse LORENZI
- Elu Santa Maria di Lota : M. Jean-Charles LEONARDI
- APF France handicap : M. Dominique LAZZONI
- Espoir Autisme Corse : M. Nonce GIACOMONI
- AD PEP2B : M. Jean-François DE MARCO
- Cap Corse Handicap : M. Eric VALERY
- CCAS de Bastia : Mme Françoise FILIPPI
- CCAS de Furiani : Mme Marie-Christine BERTOLUCCI

ARTICLE 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération de Bastia est chargé de l'application du présent arrêté.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 JUIN 2022**
et publication ou notification
du **20 JUIN 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI